



INFO PRESSE

Date : 02/05/2019

De la part de service communication
04 79 96 87 35 - communication@grandchambery.fr

Secteur de la gare : fluidifier le trafic grâce à la vidéo verbalisation.

Les chambériens ont déjà pu apercevoir des panneaux indiquant des zones de vidéo verbalisation sur le secteur de la gare. A quoi sert la vidéo verbalisation ? Pourquoi mettre en place un tel dispositif ? Quelles conséquences pour les usagers ? Voici quelques réponses aux questions qui taraudent les usagers.

A quoi sert la vidéo verbalisation ?

La vidéo verbalisation est un dispositif de caméra relié au Centre de Supervision Urbain (CSU) de la police municipale. Il permet une verbalisation directe (envoi d'un PV à l'adresse associée à la plaque d'immatriculation) des véhicules qui troublent la fluidité du trafic : stationnement gênant ou très gênant. Dans le cas de la ville de Chambéry, le secteur visé par ce dispositif est celui de la gare.

Pourquoi mettre en place un tel dispositif ?

Le secteur de la gare est aussi celui de l'intermodalité : bus, voiture, vélos et piétons se croisent et cohabitent au quotidien. La place de la gare et l'avenue de la Boisse sont à sens unique pour les voitures et à double-sens pour les bus. Cependant, les conducteurs de bus sont souvent confrontés à des difficultés dans leurs déplacements à cause de nombreuses voitures qui stationnent en double file devant la gare. Le dispositif de vidéo verbalisation devrait donc permettre de mieux réguler le trafic et d'empêcher ces désagréments.

Pour rappel, **le stationnement gênant est passible de 135€ d'amende**. Il existe un dépose minute au pied de la passerelle côté Cassine (gratuit pour un stationnement de moins de 30min) ou encore 2 « kiss and ride » côté parvis (rue Sommeiller et avenue du Maréchal Leclerc) pour les déposes de voyageurs.

Quelles conséquences pour les usagers ?

Aucune pour ceux qui respectent les règles de stationnement et de bien vivre ensemble. Pour les plus incivils, ils peuvent s'attendre à recevoir une amende même si la police n'est visible. Pour les usagers du réseau de bus en revanche, ils peuvent s'attendre à une meilleure fluidité du trafic et ainsi plus de ponctualité.

Plus d'infos www.chambery.fr